

Nombres de Membres

Adhérents au conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
11	10	10

Séance du 03 Février 2018

L'an Deux mille dix huit
et le 03 Février à 17 heures , le Conseil Municipal de cette
Commune,
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par
la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la
présidence de Mme Christelle D'INTORNI Maire

Présents : Tous les Membres en exercice à l'exception de :

- M PESENTI (procuration BOUR)

M. Didier BOUR a été nommé secrétaire

**Objet de la délibération - Demande d'autorisation de la SAS VALTINEE pour le
renouvellement d'autorisation pour exploiter une carrière de roches massives au lieu
dit la lauzière**

Madame le Maire soumet au Conseil le dossier portant demande de renouvellement d'autorisation pour exploiter une carrière de roches massives au lieu dit la lauzière

Madame le Maire indique que cette demande est formulée par la SAS VALTINEE.

Cette installation est soumise à autorisation au regard de la législation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement.

Une enquête publique se déroule du 13 février au 14 mars 2018 inclus en mairie de RIMPLAS, siège de l'enquête où un registre est ouvert.

Sont accessibles sur site un résumé non technique de l'étude d'impact, une étude d'impact sur l'environnement, un résumé non technique de l'étude dangers et de secours, une notice relative à l'hygiène et à la sécurité du personnel.

Aussi, un avis d'enquête est affiché en mairie de RIMPLAS, et le conseil municipal doit donner son avis avant le 29 mars 2018.

L'avis que le conseil municipal est appelé à formuler est indépendant du déroulement de l'enquête et ne doit pas être motivé par les résultats de celle-ci.

AR PREFECTURE

006-210601027-20180203-05_2018-DE
Regu le 06/02/2018

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du dossier, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

FORMULE un avis favorable au renouvellement de l'autorisation d'exploiter une carrière de roches massives par la S.A.S VALTINEE, sur la commune de RIMPALS au lieu dit LA LAUZIÈRE.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme.

Ont signé tous les membres présents.

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Préfecture

le 6 février 2018

et publication ou notification

le 6 février 2018

Le Maire,
Christelle D'INTORNI

